

SOCIÉTÉ DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DE MOSTAGANEM

S.A., 30 novembre 1921.

SOCIÉTÉ DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DE MOSTAGANEM
S.A. frse au capital de 6,8 MF.
Siège social : MOSTAGANEM, 4, place Thiers
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 399-401)

Conseil d'administration
composé de 9 à 13 membres, nommés pour 3 ans, propr. de 50 act.

LEMOINE (Lucien), à Mostaganem ; pdt-adm. délégué ;
BONNOT (Eugène), à Aïn-Tédélès ; v.-pdt ;
DESPRÈS (Nicolas), à Rivoli ; v.-pdt ;
BISQUIT (Francis), à Mostaganem ;
ARNAUD (Lucien), à Mostaganem ;
BENDAYAN (Salomon), à Mostaganem ;
CLÉMENT (Justin), à Mostaganem ;
HAUDRICOURT (Gaston) à Rivoli ;
MAURY (Casimir), à Mostaganem ;
POMMERT (André), à Mostaganem ;
SIBERT (Georges), à Aïn-Tédélès ;
JOBERT (Albert), à Mostaganem ;
CAMOT (Édouard), à Mostaganem.

Commissaires aux comptes

BONNEFONS (Henri), à Mostaganem ;
MULLER (Nicolas), à Mostaganem.

Objet. — L'éclairage, le chauffage et la force par l'électricité, le gaz ou ts autres procédés.

Capital social. — 6,8 MF en 13.600 act. de 500 fr. dt 6.000 act. série A et 7.600 act. série B.-.

Obligations. — 1.200.000 fr. en 2.400 oblig. 8 % brut.

Parts bénéficiaires. — 2.000 sans valeur nominale.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Sur le solde : somme nécessaire p. payer 6 % sur montant libéré et non amorti ; sur le solde : 5 % au conseil d'administration ; sur le solde : 10 % au fonds de rés. de prévoyance ; sur le solde : 5 % au personnel titulaire ; solde après prélèvements p. amortissements à répartir entre les titres et les parts bénéficiaires.

Suite :

Gaz et électricité de Sidi-Bel-Abbès et extensions :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gazelec_Sidi-bel-Abbes.pdf

Sté du Gaz et de l'Electricité de Mostaganem
(*Les Annales coloniales*, 23 septembre 1930)

Procède à l'émission de 5.000 oblig. de 1.000 fr. 5 demi net, amortissables en vingt ans à partir de la cinquième année.
